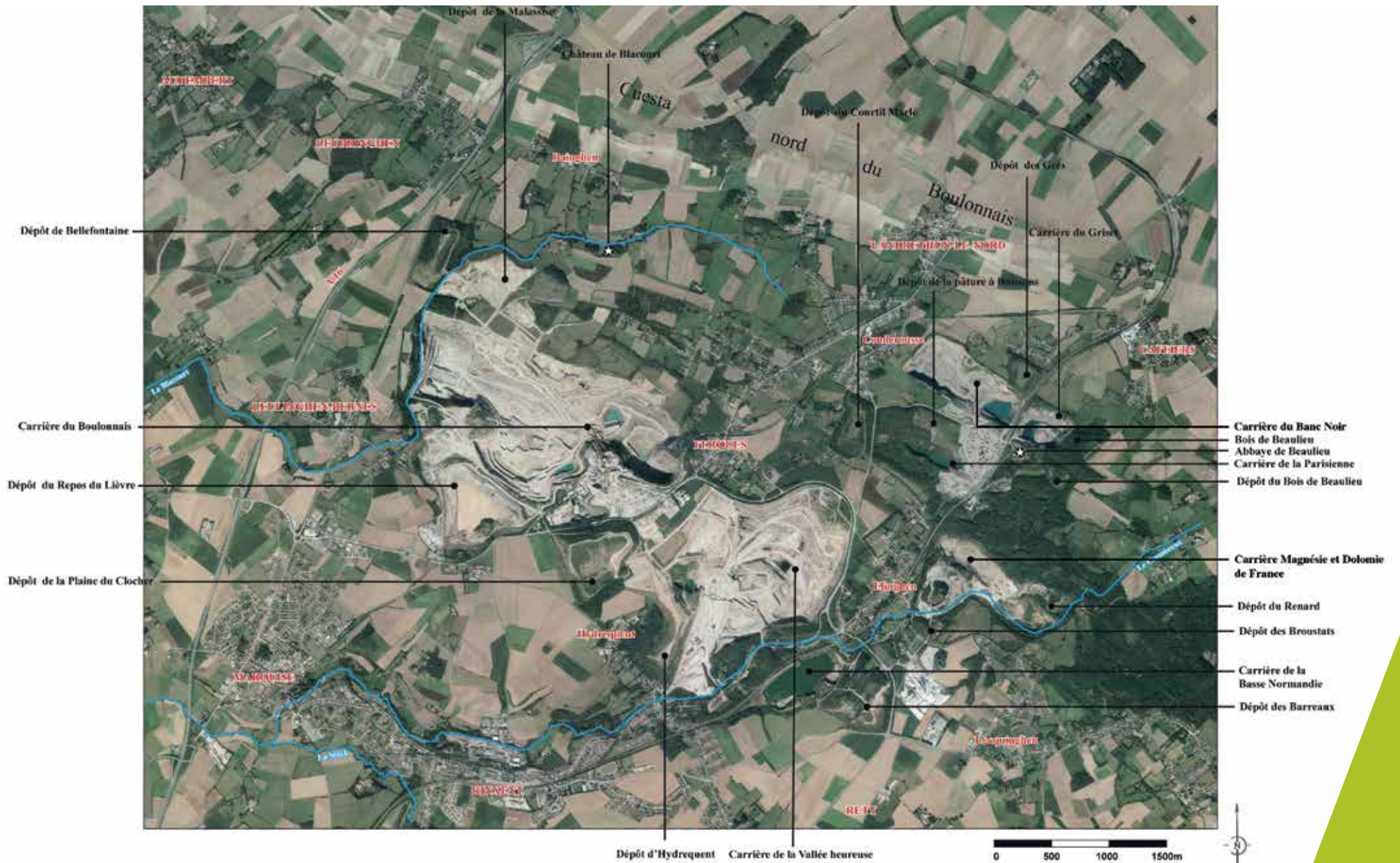


Bassin carrier de Marquise en 2012





1



2



5



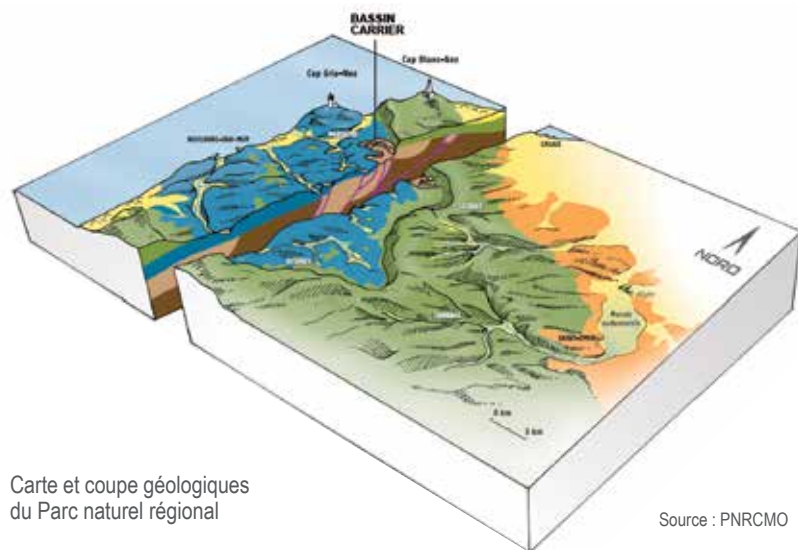
3



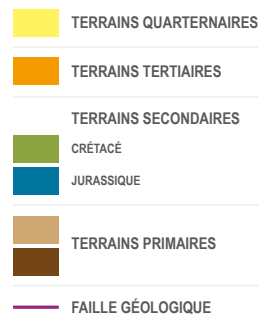
4

1 Carrières de la Vallée Heureuse / 2 Carrières du Boulonnais
3 Carrières du Boulonnais / 4 Carrières de la Vallée Heureuse
© Sophie & Laurent Mayeux / 5 Carrières de Stinkal © Karine Warny

UN PATRIMOINE GÉOLOGIQUE REMARQUABLE



Carte et coupe géologiques
du Parc naturel régional



Source : PNRCMO

UN VOYAGE DE PLUS DE 400 MILLIONS D'ANNÉES

Le bassin carrier de Marquise se situe dans le Boulonnais, en plein cœur du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Il comprend plusieurs sites d'extraction et de stockage et représente **l'une des plus importantes exploitations à ciel ouvert de roches massives en France.**

Situé au contact de la Manche, le Boulonnais offre **un voyage géologique de plus de 400 millions d'années.**

Dans le nord du Boulonnais, apparaît un socle d'âge primaire. Les couches calcaires d'épaisseur importante, qui le constituent, témoignent de dépôts dans la mer tropicale chaude de l'époque.

La dérive des continents amène ensuite cette région sous l'équateur. Des forêts luxuriantes s'y développent et donnent naissance aux veines de houille. Une chaîne de montagnes se forme : les couches se plient, se faillent, se superposent... Cette chaîne est ensuite érodée et aplanie. La mer revient il y a 150 millions d'années et y dépose des sédiments jurassiques, puis, les couches de craie du Crétacé. La création de la chaîne alpine, provoque le bombement du Boulonnais suivi par l'érosion du Crétacé qui laissent apparaître à l'affleurement le jurassique et le primaire.

NAISSANCE DU DÉTROIT DU PAS DE CALAIS

Il y a 8000 ans, les 2 régions française et anglaise - le Kent et le Boulonnais - ne formant alors qu'une seule et même terre, se voient coupées en deux par le détroit du Pas de Calais, laissant apparaître la meilleure expression des terrains du jurassique, le Cap Gris-Nez et la meilleure de ceux du crétacé, le Cap Blanc-Nez.

Les couches calcaires primaires constituent le gisement du bassin carrier de Marquise. Elles sont plissées et le gisement est répété par une gigantesque faille : la faille de Ferques.

Les terrains du jurassique doivent être enlevés par les carriers avant de pouvoir extraire la roche primaire. Avec les matériaux de remplissage des failles, ils constituent les matériaux dits « stériles » des exploitations. Autrefois, les calcaires du jurassique, plus tendres, étaient exploités en pierre de taille.

La houille que l'on retrouve dans les failles, a été exploitée dans le Boulonnais jusqu'en 1954. Le Boulonnais est le seul site de la région où elle affleure. C'est de là que sont parties la prospection et la découverte de ce qui deviendra plus tard, le bassin houiller du Nord-Pas de Calais.

UN BASSIN CARRIER D'IMPORTANCE EUROPÉENNE

UNE EXPLOITATION DE PLUS D'UN SIÈCLE

Au XIX^e siècle, déjà, des entreprises familiales exploitent la roche calcaire dans de petites carrières, à la barre à mine et à la masse. La filière s'industrialise fin XIX^e début XX^e : près d'un millier de personnes y travaillaient.

Une industrie métallurgique importante s'installe donc à Marquise-Rinxent. La pierre qui en est extraite, dite pierre « marbrière » est sciée et polie grâce à son grain très fin ; **près de 26 variétés de marbres sont produites à l'époque.**

LA CRÉATION DU TUNNEL SOUS LA MANCHE

En 1987, est signé l'accord franco-britannique pour la réalisation du tunnel sous la Manche. Sa construction, celles des nombreuses infrastructures associées (terminal transmanche, plan routier et autoroutier, TGV Paris-Londres...) et les aménagements urbains qui s'ensuivent, **entraînent un doublement de production du bassin carrier de Marquise.**

ACTUELLEMENT

Le bassin carrier s'étend sur 14% du territoire de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps **et la production de ses 4 sites d'exploitation réunis représente la moitié de la production globale du Nord de la France.**

Les productions sont à 95% des granulats concassés qui vont de l'enrochement, utilisé par exemple pour les digues, à du filler, qui est une sorte de « farine », très fine. 50% de ces granulats sont utilisés dans les travaux publics et le béton, et 50% dans l'industrie chimique, comme par exemple, pour l'épuration de l'acier. Outre les calcaires, une roche plus riche en magnésium, la dolomie, permet de fabriquer des produits de très haute pureté en calcium et en magnésium, aux usages multiples. Une société travaille encore la pierre pour ses qualités marbrières.

Les transports de matériaux se font par route, par voie ferrée (25% environ, chaque société possédant son embranchement privé) et un peu par voie fluviale. La part voie ferrée- voie fluviale est en constant développement. Diversifier et renforcer les solutions multimodales de transport constituent un enjeu de taille pour les carriers.

2 500 emplois (directs et induits) sont concernés par l'activité actuelle, qui occupe une place capitale dans l'économie locale. L'activité majeure se situe à, Ferques, Rinxent, Leulinghen-Bernes, Rety et Landrethun-le-Nord. Des villages et hameaux occupent des espaces intermédiaires aux différents sites d'exploitation, dans un contexte agricole, à la fois bocager et de grandes cultures au nord de Marquise. **La densité de population est élevée,** particulièrement pour Marquise et Rinxent, avec plus de 300 habitants au km².

Ces différentes sociétés se sont toujours investies dans la vie locale. Ceci explique leur **grand intérêt à préserver la qualité des lieux ainsi que la qualité de vie des habitants : une des raisons de l'origine et surtout de la pérennité du plan de paysage du bassin carrier de Marquise.**

UNE TECHNIQUE D'EXPLOITATION EN 4 ÉTAPES

1/ DÉCAPAGE de la terre végétale, des couches jurassiques et des roches primaires altérées.

2/ EXTRACTION au tir à l'explosif par paliers successifs, suivant des fronts de taille de 15 mètres de haut, 100 mètres de long et 5 mètres d'épaisseur. La profondeur maximale réglementaire actuelle de creusement est de 120 mètres en dessous du terrain naturel.

3/ MISE EN DÉPÔTS des matériaux dits « stériles » par plans successifs de 15 mètres de haut.

4/ AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

5/ FIN D'EXPLOITATION À TERME (d'ici 30 ans à plus d'un siècle selon les sites) par arrêt des pompages ; l'eau issue à 85% du ruissellement, occupera alors naturellement les excavations.

1986 – 1988

Plantation d'écrans boisés de 25 à 50 mètres de large sur 4 kilomètres de long autour de la partie urbanisée de Ferques

1987

Ouverture de la Maison du Marbre et de la Géologie avec points de vue et visites guidées des carrières

1991 – 1994

- Désignation de l'équipe de paysagistes : Jacques Sgard, paysagiste de renommée internationale, et une agence locale, ARIETUR, bien au fait des enjeux locaux
- Voyage d'étude en Angleterre (Mendip Hills) réunissant les élus, les techniciens du Parc naturel régional, les carriers, des représentants de l'administration et les paysagistes
- Proposition des grandes lignes d'aménagement
- Négociations
- Élaboration du protocole d'accord associé à des plans au 1/5000^e pour mise en compatibilité des Plans d'Occupation des Sols avec le plan de paysage

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

1994

Signature du Plan de paysage 1994-2024 du bassin carrier de Marquise par les 22 signataires

2012

Étude de la biodiversité du bassin carrier (par BIOTOPE)

2013

Étude paysagère d'actualisation (par ARIETUR)

2014

Ouverture de CAPland, le Centre d'Interprétation des paysages de La Terre des 2 Caps.
Signature de la nouvelle étape 2014-2044 du plan de paysage

“

Le plan de paysage du bassin carrier de Marquise est un des premiers plans de paysage initiés après la promulgation de la loi paysage de 1993, dont on a également fêté les 20 ans récemment. On recense en 2006 119 plans de paysages en France, auxquels s'ajoute la vingtaine de nouveaux plans de paysages issus de l'appel à projet de 2013.

”

Conalie Moulin, inspectrice des sites Nord-Pas de Calais

“

Parler de collaboration entre élus, industriels, administrations... c'est de la concertation avant l'heure [...] Non seulement ils en ont rêvé mais ils l'ont fait en 1994.

”

*Olivier Poulain,
actuel président de l'UNICEM Nord-Pas de Calais*

PLAN DE PAYSAGE

1^{ÈRE} ÉTAPE

1994-2014



LA VOLONTE DE CRÉER UN NOUVEAU PAYSAGE

1986

PREMIÈRES ACTIONS PARTENARIALES

De par la présence des carrières, des Plans d'Occupation des Sols furent établis très tôt, dès 1975 par le District de Marquise de l'époque. Mais **jusqu'ici, les accords s'établissaient commune par commune avec chaque carrier et sans considération paysagère.**

En parallèle, des réalisations collectives voient le jour :

- l'ouverture de la Maison du Marbre et de la Géologie à Rinxent dans une ancienne coopérative de carrier, associée à un parcours de découverte des carrières destiné aux scolaires et aux groupes (près de 10 000 visiteurs par an) avec aménagements de points de vue,
- la plantation d'un écran boisé de 4 kilomètres de long, de 25 à 50 mètres de large autour de la partie habitée de Ferques, financée par les carriers sur des terrains acquis par leurs soins, le Parc naturel régional étant le maître d'ouvrage de la Maison du marbre et l'animateur technique pour les écrans boisés.

1991

RÉALISATION DU TUNNEL SOUS LA MANCHE

La construction du Tunnel sous la Manche et des infrastructures associées entraîne le doublement de la production de granulats du bassin carrier de Marquise. Sachant que **pour 3 tonnes extraites, 1 tonne est constituée de matériaux inutilisables dits « stériles »**, les besoins en surface de dépôts, de même que ceux en surfaces de carrières deviennent très vite insuffisants.

Les exploitants carriers, présentent de nouveaux projets d'extension très nombreux, parfois disproportionnés, visant à mettre le maximum de matériaux sur le minimum de surface. Les inquiétudes et protestations des riverains regroupés en associations, se multiplient. Les oppositions avec les carriers grandissent.

C'est dans ce climat que **le Parc naturel régional et la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement – devenue DREAL) proposent de réaliser un plan de paysage à long terme.**

Un comité de pilotage est créé sous la présidence du Président du Parc naturel régional. La première réunion permet de se mettre d'accord sur le pas de temps : 30 ans, équivalente au temps accordé pour les autorisations d'exploitations.

1994

UN PLAN POUR RÉCONCILIER LES INTÉRÊTS DE TOUS

Le défi est de taille : **gérer la mise en dépôt de 57 millions de m³ de stériles jusqu'en 2024**, soit l'équivalent de 13 Monts Saint-Michel. Après 3 ans de concertations entre les acteurs, la réponse voit enfin le jour. **Le Plan de paysage du bassin carrier de Marquise** est signé le 25 novembre 1994 entre le Parc naturel régional, les élus locaux et territoriaux, l'État et l'ensemble des carriers du bassin.

Ce plan de paysage signé pour 30 ans, porte essentiellement sur l'emplacement et la forme des dépôts de matériaux stériles. **Au terme de l'exploitation, dans plusieurs générations, les carrières de la partie centrale formeront un lac d'environ 450 hectares (par arrêt des pompages et remontée de la nappe), cerné sur ses côtés Nord-Est et Sud-Ouest, par la ligne continue de collines boisées ainsi créées, dont certaines pourront jouer le rôle de belvédère.**

Les carrières de la partie Est seront quant à elles, soit maintenues en eau comme le plan d'eau de la Parisienne, soit remblayées et boisées et formeront, avec le bois de Beaulieu, un milieu naturalisé et diversifié, complémentaire de l'ensemble plus ouvert, formé autour du plan d'eau central.

UN PLAN POUR REDESSINER LE FUTUR PAYSAGE

LES GRANDES LIGNES DU PLAN DE PAYSAGE 1994-2014

Ce plan a permis donc de **structurer - sur une vision à 30 ans - l'évolution du bassin carrier et de son aménagement**, avec l'objectif de **préserver le développement des communes, de l'agriculture et des espaces naturels sur le long terme**. Les différents dépôts des produits non utilisables, leur implantation, leur forme furent ainsi définis.

LE PLAN DE PAYSAGE ET SES 2 GRANDES ORIENTATIONS

- **Anticiper les changements** suite à l'extension des carrières et la mise en dépôt des matériaux stériles
- **Intégrer les dépôts existants et les futurs dépôts** dans les reliefs existants et la végétation locale.

DES ORIENTATIONS TRADUITES EN 5 MESURES PHARES

- L'extension maximale des carrières.
- Le principe d'une colline Nord et d'une colline Sud de part et d'autre de l'excavation.
- Des collines aux formes proches de la cuesta du Boulonnais, avec des pentes plus douces que les dépôts préexistants qui y seront intégrés tels quels, sans remaniement.
- Des boisements d'essences locales sur les 2/3 inférieurs des dépôts avec de la terre végétale sur 1 mètre d'épaisseur et des landes laissées en évolution naturelle sur le 1/3 supérieur.
- Le boisement total des dépôts plus à l'est afin de se confondre à terme avec les bois existants de Beaulieu et de Fiennes.

6 schémas de plantation différents ont été définis en fonction des sites. Les exploitants carriers sont propriétaires des terrains : ce sont eux qui les aménagent et plantent au fur et à mesure, avec l'aide des conseils techniques du Parc naturel régional.

Construction maîtrisée et intégrée d'un paysage avec enrichissement de la biodiversité, permettent ainsi un réaménagement progressif du secteur et évitent les friches pour le 21^e siècle.

LES PARTENAIRES

- Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale,
- la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps,
- les communes de Marquise, Ferques, Rinxent, Réty, Landrethun-le-Nord, Leulinghen-Bernes, Leubringhen, Caffiers et Fiennes,
- l'UNICEM Nord-Pas de Calais (Union Nationale des Industries, Carrières et Matériaux),
- les 4 exploitants carriers ; Carrières du Boulonnais, Carrières de la Vallée Heureuse, Carrières du Stinkal, Magnésie et Dolomie de France,
- les services de l'État : DREAL, DDTM*,
- le Conseil Général du Pas de Calais,
- le Conseil régional du Nord-Pas de Calais,
- l'équipe de paysagistes : Jacques Sgard et ARIETUR.

**DREAL : Direction Régionale Environnement Aménagement Logement, ayant regroupé DIREN ET DRIRE*

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer, ayant regroupé DDE et DDAF

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DDE : Direction Départementale de l'Équipement

LE BILAN, 20 ANS APRÈS

UN PLAN GÉNÉRATEUR D'ACTIONS CONCRÈTES ET DURABLES

L'engagement contractuel de 1994 a été suivi et respecté. Il est devenu réglementaire au travers de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale) et au travers des autorisations préfectorales d'extensions de carrières, qui ne font désormais plus l'objet d'opposition locale, puisque le plan de paysage, partagé avec tous via des réunions publiques et des réunions avec les conseils municipaux, les intègre. Une maquette au 1/5000e du bassin carrier en 2024 a notamment beaucoup servi pour les habitants et les visiteurs.

Un comité de suivi regroupant l'ensemble des partenaires se réunit au moins une fois par an. Il fait le bilan des actions passées dans l'année et examine celles prévues pour les deux années à venir. Il étudie également les modifications, souvent mineures, demandées par les carriers. Les carriers, quant à eux, ont adapté leurs techniques

de mise en dépôt pour une réalisation conforme au Plan de Paysage (pentes, altitudes, plantations). Des accords fonciers ont pu aboutir et une société « Carrières et paysages » commune aux Carrières du Boulonnais et aux Carrières de la Vallée Heureuse a été créée pour la réalisation d'un dépôt commun.

Un observatoire photographique au sol a été mis en place à partir de 22 points de vue depuis 1995, et un outil cartographique SIG de suivi de la mise en œuvre des nivellements et des plantations a été créé.

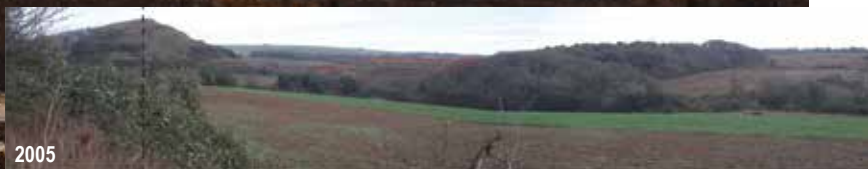
Des secteurs d'intérêt patrimonial majeur ont pu être préservés :

- le secteur bocager du Blacourt entourant le site classé du château du même nom ;
- le site naturel de la Parisienne, reconnu d'intérêt exceptionnel ;
- un secteur boisé à proximité du site classé de l'abbaye du bois de Beaulieu.

Les collines telles qu'elles avaient été dessinées à l'époque, commencent à émerger des horizons. Certains dépôts comme celui du Courtil Marlé, ont pu être mis en pâturage.



1997



2005



2012

Extrait de l'étude paysagère Ariétur 2013

“

Nous sommes dans un parc naturel. Un parc naturel n'est pas une « réserve ». C'est un milieu où les activités économiques emblématiques, telles que celles-là, doivent pouvoir se développer, continuer à vivre et à prospérer.

”

*Francis Bouclet,
président de la Communauté de Commune
de La Terre des 2 Caps*

PLAN DE PAYSAGE NOUVELLE ÉTAPE 2014-2044



Extrait de l'étude paysagère Ariétur 2013

“ Il y a très peu de régions en France où l'on arrive à travailler d'une manière aussi constructive entre l'administration, le Parc, les élus et les carriers, avec un objectif commun. ”

Jean-François Didier, président
de l'UNICEM Nord-Pas de Calais
de 2002 à 2014

UNE NOUVELLE ÉTAPE, INSCRITE DANS LA CONTINUITÉ

L'ACTUALISATION DU PLAN DE PAYSAGE, POUR S'ADAPTER AUX NOUVEAUX ENJEUX

20 ans ont passé depuis la signature du protocole d'accord. Aujourd'hui, le plan doit s'adapter à de nouvelles données d'exploitation mises en évidence par les carriers. Parmi elles, des terres de découverte beaucoup plus importantes que prévues et des parcelles riches en biodiversité remettant en cause un dépôt. Il est apparu nécessaire de regrouper l'ensemble des demandes des carriers dans le cadre d'une actualisation du plan de paysage, afin de le relancer pour les 30 ans à venir, anticipant ainsi la fin des 30 premières années.

Par ailleurs, une nouvelle attente s'est exprimée: **améliorer la connaissance de la biodiversité** autour et dans le bassin carrier de Marquise et d'adjoindre un « volet biodiversité » au nouveau projet. Grâce à la proposition et aux financements de l'UNICEM Nord-Pas de Calais et du Parc naturel régional, la première étape de l'actualisation a donc consisté à réaliser **un diagnostic de la biodiversité du site** permettant de caractériser le patrimoine naturel pour en favoriser la prise en compte dans le nouveau projet et mieux connaître la biodiversité créée par l'activité des carriers. Tout ceci dans le but d'aider à arbitrer sur le choix d'éventuelles extensions de dépôts.

La deuxième étape a été la réalisation d'une **nouvelle étude paysagère**, menée par le bureau d'étude ARIETUR. Elle a permis de dresser un bilan des 20 premières années et ensuite d'actualiser le plan de paysage, **tout en conservant les grands principes du protocole initial. Des rencontres avec chaque société de carrière et chaque commune concernée** ont permis de collecter informations et attentes pour les 30 prochaines années et de travailler avec les élus sur les différents aspects de l'actualisation du Plan de Paysage. Le nouveau projet prend donc en compte les résultats de l'étude sur la biodiversité, les nouvelles demandes des carriers, les nouvelles données urbanistiques et réglementaires (SCOT, PLU, Charte du Parc...), ainsi que les nouveaux outils de prospective paysagère (photographies et cartographies numériques géo-référencées avec photomontages).

Il convient de préciser que, alors que les Carrières du Stinkal l'ont déjà commencé dans la carrière du Griset, les Carrières de la Vallée Heureuse et les Carrières du Boulonnais se sont engagées à moyen terme, à mettre des matériaux stériles en fond de carrière dans des sites qui seront dédiés (voir R sur plan de paysage p.18).

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PLAN DE PAYSAGE

Le Plan de Paysage actualisé du Bassin Carrier de Marquise, validé par tous les partenaires en juillet 2013, reprend toutes les modifications concernant les volumes de dépôts de matériaux stériles fournies par les carriers.

Le Plan de Paysage actualisé prend également en compte l'étude sur la biodiversité (Biotope - 2012) intégrant toujours la protection des milieux naturels d'intérêt écologique majeur tels que la carrière en eau de « La Parisienne » et ses abords, mais aussi le maintien - et même le renforcement- des corridors écologiques. La prise en compte de la biodiversité se traduit aussi par la mise en place de « **zones test de suivi de la biodiversité** » sous forme de conventions entre le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et les carriers.

Le nouveau plan préfigure les **futurs chemins de randonnée** qui viendront se greffer sur ceux déjà existants et sur les points de vue créés. CAPland, le Centre d'Interprétation du Paysage de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps est aussi apparu.

Les futures extensions de carrière impliqueront des déviations de routes: la RD 191 le long du futur dépôt de la Plaine Réty à l'est du bassin carrier, et le raccordement de la nouvelle voirie qui longe l'autoroute A16 vers Leulinghen-Bernes (liaison vers Leubringhen) ainsi que des déviations de cours d'eau, tels que le Blacourt et le Crembreux.

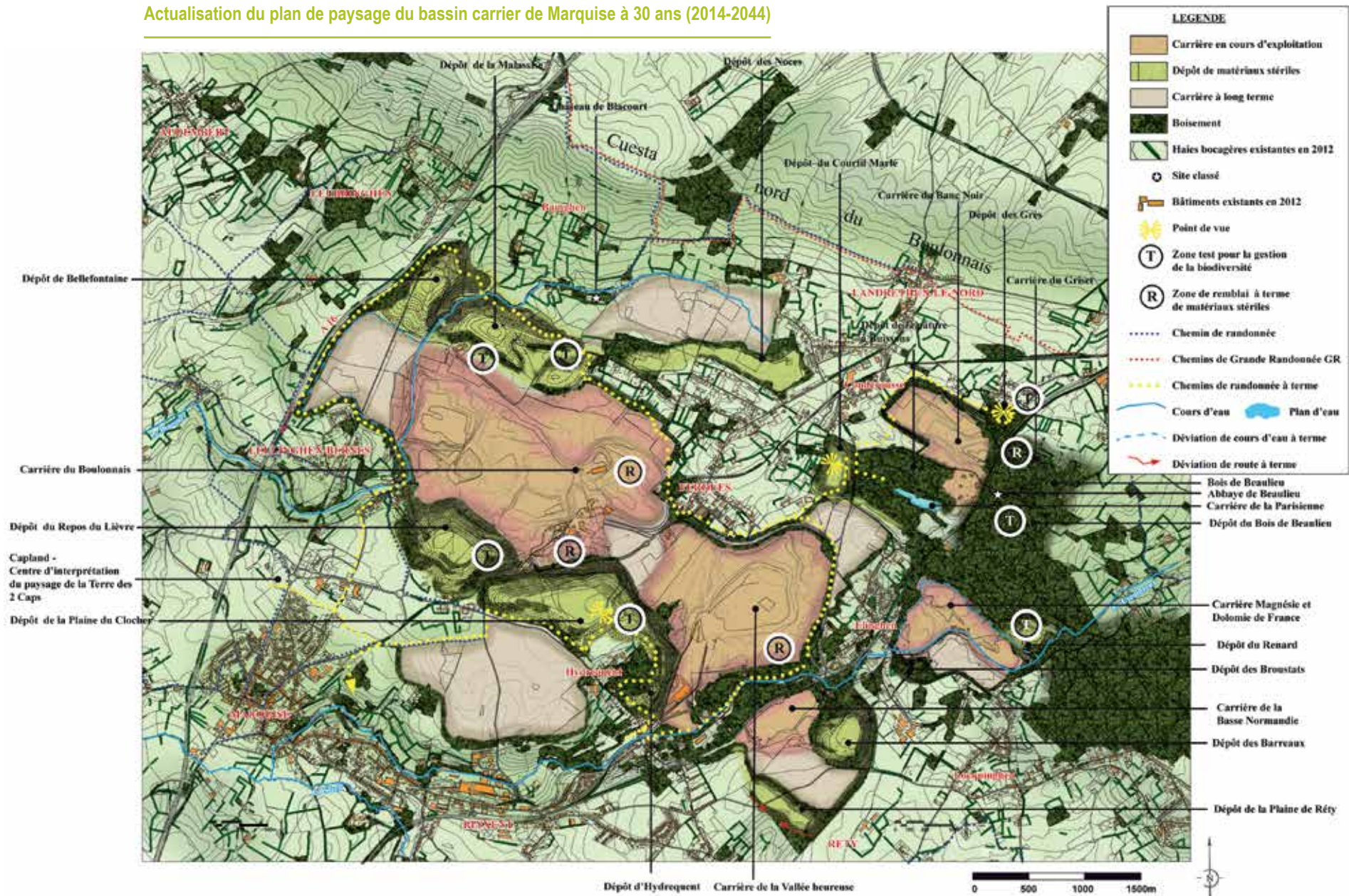
Les principes restent les mêmes : réaliser deux **grandes coulées vertes** de collines plantées d'essences régionales sur leurs 2/3 inférieurs d'où émergeront quelques belvédères. Ces reliefs linéaires auront une apparence naturelle, comparable à celle du Mont de Couple, relief remarquable du paysage boulonnais, et orientés dans la même direction. Au terme de leur exploitation, dans plusieurs générations, les carrières de la partie centrale formeront un **lac de 450 hectares**, par arrêt des pompages et remontée de la nappe.

Pour chaque secteur, des plans de nivellement précis ont été réalisés ainsi que des photomontages exprimant l'aspect fini en 2044. Une carte avec la répartition des schémas de plantation a également été réalisée.



Extrait des plans de nivellement
d'une partie de la colline sud

Actualisation du plan de paysage du bassin carrier de Marquise à 30 ans (2014-2044)



MIEUX CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ POUR MIEUX LA PROTÉGER ET LA GÉRER

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LA BIODIVERSITÉ DU BASSIN CARRIER (2013)

La nouvelle Charte du Parc naturel régional validée par décret du premier ministre en décembre 2013 présente une mesure spécifique sur le plan de paysage du bassin carrier de Marquise et exprime en particulier le besoin d'élargir l'approche partenariale au thème de la biodiversité, pour mieux prendre en compte les spécificités des milieux qui seront ouverts à l'exploitation. Elle précise aussi que, dans un souci de compatibilité entre exploitation et biodiversité, il convient de favoriser le développement d'une faune et d'une flore exceptionnelles dans ce nouveau paysage.

Les carrières sont des espaces particuliers de l'activité industrielle du territoire, aux multiples enjeux : économie, urbanisme, paysages et biodiversité. À l'occasion de l'actualisation du plan de paysage, un diagnostic écologique a été réalisé. Mené par le bureau d'études Biotope, près de 600 ha ont été étudiés montrant le **potentiel et les qualités de certains dépôts ou carrières** et confirmant la richesse d'autres sites connus, telle que l'ancienne carrière de la Parisienne.

Pour caractériser ce patrimoine naturel, les **inventaires faune/flore** ont porté sur :

- la flore et les habitats naturels,
- les amphibiens,
- les oiseaux nicheurs,
- les chauves-souris.

Parallèlement une **caractérisation de l'occupation du sol et des éléments écologiques** du bassin carrier a été réalisée, afin de définir les corridors écologiques actuels et ceux à créer. Des **préconisations de gestion** ont été données afin de conserver et renforcer le patrimoine naturel du bassin carrier de Marquise.

PRINCIPALES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ POUR LE FUTUR PLAN DE PAYSAGE

Les différentes entreprises de carrières ont été rencontrées suite à ce diagnostic écologique. Les préconisations ont donné lieu à des engagements et des actions.

- La société des Carrières de la Vallée Heureuse a entrepris un **diagnostic complémentaire** et souhaite mettre en place une démarche interne de valorisation des espaces naturels. **Le suivi des**

sites à chiroptères qu'elle a aménagés avec le PNR en 2011 se poursuit en partenariat avec la CMNF (Coordination Mammalogique du Nord de la France).

- Certains espaces bénéficieront d'une **gestion plus écologique** en 2014 en partenariat avec les Carrières du Stinkal, avec qui le Parc travaille depuis près de 20 ans sur le site de la Parisienne et la société Carrières du Boulonnais avec la mise en place de pâturages de moutons.
- Un **suivi régulier du Grand-duc d'Europe**, dont la nidification a été avérée depuis 2012 par un ornithologue local de l'association AUBEPINE, a été mis en place. Une convention particulière pour le suivi a été signée par la société des Carrières du Boulonnais. 4 jeunes étaient à l'envol en 2013.
- Un autre engagement a été pris dans le cadre de cette nouvelle étape en faveur de la diversité géologique (la géodiversité) par les carrières de Stinkal. Pour faire suite à la demande de la Société géologique du Nord, avec l'appui technique du Conservatoire des espaces naturels du Nord-Pas de Calais, de la DREAL et l'aide du PNR. Un front de taille sera sauvegardé dans la carrière du Grisot comme témoin du patrimoine géologique exceptionnel du secteur.

LE BASSIN CARRIER DE MARQUISE, HAUT LIEU DE BIODIVERSITÉ RÉGIONALE

5

grands types
de milieux naturels :

- BOCAGES
- BOISEMENTS
- PELOUSES
- ZONES HUMIDES
- COURS D'EAU

À l'intérieur de ces milieux naturels,
différents habitats se côtoient.

60 habitats ont été recensés sur le bassin,
dont 3 classés comme habitats européens prioritaires

11 taxons phytosociologiques*

9 habitats Natura 2000 génériques

7 habitats Natura 2000 élémentaires



Extrait de l'étude Biotope 2012

FLORE

La flore est extrêmement riche, compte-tenu du nombre d'espèces. Au total, ont pu être observées :

281 espèces végétales

25 espèces patrimoniales* dont 13 protégées

3 sont inscrites sur Liste rouge : la Renouée des champs, la Gesse de Nissole et le Selin à feuilles de Carvi



AMPHIBIENS

18 mares inventoriées au sein du bassin

10 espèces d'amphibiens,
dont 5 anoures (Grenouilles, Crapauds)
et 5 urodèles (Salamandre, Tritons)

4 espèces patrimoniales
dont 3 remarquables* : le Triton crêté,
l'Alyte accoucheur et le Pelodyte ponctuée



“ Nous sommes particulièrement impliqués dans la préservation de la biodiversité locale. Nous mettons tout en œuvre pour qu'elle puisse se développer dans les meilleures conditions possibles. ”

Nous travaillons régulièrement avec des éleveurs de moutons afin de leur confier la tonte naturelle de certains espaces. De cette manière, nous évitons le reboisement et la pousse de certains arbustes qui étouffent la flore remarquable et déjà fragile du site.

AVIFAUNE

- 48 points d'écoute
- 79 espèces dont 70 nicheuses*
- 20 espèces patrimoniales

CHAUVES-SOURIS

- 15 espèces observées soit 2/3 des espèces régionales
- 4 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats / Faune / Flore » (92/43/CEE)*
- 2 espèces considérées comme « quasi menacées » au niveau national
- 2 espèces considérées comme « très rares » au niveau régional

Nous sommes aussi intervenus dans certains secteurs boisés avec l'aide de débardage avec des chevaux boulonnais afin d'apporter de la lumière, en particulier à des mares et zones humides.



*Eric Singen,
directeur des Carrières de Stinkal*

LES SPÉCIFICITÉS DU DÉPÔT DES GRÈS

L'étude de la biodiversité révèle le grand intérêt de la prairie, de la mare et de la végétation arbustive périphérique du plateau supérieur du dépôt des Grès, arrivé à son terme. Il constitue une zone test particulièrement intéressante pour prévoir l'évolution des sommets des collines à long terme.

LA « PARISIENNE », RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ

La zone de « la Parisienne » et du « dépôt du Courtil-Marle » jouent le rôle de réservoir de biodiversité au sein du bassin carrier de Marquise. Cette zone est la plus riche (flore, batraciens, oiseaux) ; les différentes continuités écologiques y croisent.

LEXIQUE

Taxons phytosociologiques : habitats peuplés de végétaux se développant uniquement grâce à des caractéristiques géographiques physiques et biologiques spécifiques. Sorte de végétation typiquement locale.

Espèces patrimoniales : Le statut d'espèce patrimoniale n'est pas un statut légal. Il s'agit d'espèces que les scientifiques et les conservateurs estiment importantes d'un point de vue patrimonial, que ce soient pour des raisons écologiques, scientifiques ou culturelles.

Espèces remarquables : jugées importantes pour et dans l'écosystème ou particulièrement représentative d'un habitat naturel.

Espèces nicheuses : qui se reproduisent dans le secteur concerné

Directive « Habitats / Faune / Flore » (92/43/CEE) : Mesure prise par l'Union Européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels et des espèces de faune et de flore, que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.



“

En 2007, un artiste aquarelliste local est venu sur le bassin afin de s'imprégner du paysage qu'il a ensuite retranscrit sur une soixantaine de toiles, à l'aquarelle. Ces toiles ont été exposées en 2010 au musée de Boulogne-sur-Mer. Un ouvrage de ces œuvres a été édité et distribué.”

*Maxime Hénaux,
directeur commercial
des Cannières de la Vallée
Heureuse*

UN EXEMPLE UNIQUE DE CONCERTATION EN FRANCE

LE COMITÉ DE SUIVI : UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET EFFICACE

Un comité de suivi du plan de paysage a été créé dès la signature du protocole en 1994. Il se réunit au moins une fois par an pour vérifier la mise en œuvre du plan de paysage, faire le bilan de l'année écoulée et étudier les programmes des 2 années à venir. En bonne intelligence, il étudie les éventuelles demandes de modification du plan, rendant ainsi possible les évolutions ponctuelles liées à des aléas imprévus.

Le comité est composé des membres suivants :

- le président du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ;
- le président de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps ;
- le président de l'UNICEM Nord-Pas de Calais ;
- les services de l'État : sous-préfecture, DREAL, DDTM ;
- l'agence d'urbanisme Boulogne-sur-mer Développement Côte d'Opale ;
- le Conseil Régional Nord-Pas de Calais ;
- le Conseil général du Pas de Calais ;
- ainsi qu'un représentant de chacune des communes concernées et un représentant de chaque carrière exploitante.

Cette gouvernance assumée par tous a permis au plan de paysage d'être partie constitutive de tous les documents de planification et de projet de territoire.

Ainsi, bien que tardivement au regard de ce qui est écrit dans le protocole d'accord de 1994, les Plans d'Occupation des Sols ont été mis en compatibilité avec le plan de paysage.

Puis, c'est le SCoT paysager de La Terre des 2 Caps qui l'a intégré, comme une des pièces maîtresses des 3 Grands Paysages de La Terre des 2 Caps, caractérisée par son «paysage ondoyant et insolite».

L'actualisation a été programmée ensuite pour être synchrone avec le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de La Terre des 2 Caps dans lequel il constitue une Orientation d'Aménagement et de Programmation à part entière.

Durant le même temps, il a été aussi exprimé dans la nouvelle charte 2013-2025 du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale en tant que paysage et mesure spécifiques.

INFORMER, SENSIBILISER, DIALOGUER

De nombreuses démarches de communication et de sensibilisation ont été, et restent à ce jour, nécessaires pour la bonne réussite du projet. Régulièrement à chaque renouvellement des élus locaux, le plan de paysage est présenté à l'aide de la maquette au 1/5000^e en particulier. Lors de voyages de découverte, la visite des différents points de vue permet une magnifique lecture du paysage. Les journées portes ouvertes offrent, quant à elles, l'occasion de descendre directement en carrière. L'étonnement et l'admiration sont toujours de mise devant ces paysages grandioses.

UN SUCCÈS PARTAGÉ PAR TOUS

Cette volonté collective d'exploiter les richesses du sous-sol tout en construisant un paysage est à ce jour **le seul exemple de cette ampleur en France**. Ce résultat n'a été possible que grâce au **dialogue nécessaire** qui s'est mis en place pendant l'élaboration du protocole d'accord de 1994 et qui s'est prolongé jusqu'à aujourd'hui dans le cadre du comité de suivi. En favorisant l'intégration de l'activité carrière dans le grand paysage, ce projet a

également instauré un climat de confiance entre élus et acteurs du territoire et, ainsi, facilité et renforcé leurs relations.

Autrefois, les relations entre, d'une part les collectivités et les habitants et, d'autre part, les exploitants carriers pouvaient être conflictuelles. Elles se sont considérablement apaisées depuis que le plan de paysage a permis un partage sur une vision globale et à long terme. **Le paysage continue à être LE médiateur qui rassemble tous les acteurs vers des objectifs de qualité et de mieux vivre ensemble.**

De nombreux élus sont désormais demandeurs pour **montrer et faire découvrir les carrières** sur le territoire communal plutôt que de les cacher. Des visites guidées sont organisées pour le grand public autour du plan de paysage. CAPland, le Centre d'Interprétation de La Terre des 2 Caps, créé notamment avec le soutien financier des carriers, valorise le « bassin carrier et l'arc urbain ». Des chemins de randonnée associés à des points de vue depuis les points culminants des futures collines, permettront à terme d'apprécier des paysages de très grande qualité.

“ Je reçois beaucoup de scolaires dans le cadre de mon activité au niveau du bassin. Pour les élèves d'école primaire, un projet plus particulier, axé véritablement sur la promotion de la biodiversité, a été mis en place en partenariat avec Espaces Naturels Régionaux. Ce projet, appelé « Objectif Nature », consiste à recevoir sur 4 journées, à peu près 200 enfants de la région Nord-Pas de Calais afin de leur expliquer comment, à partir du minéral, on peut arriver à des zones qui soient fleuries et boisées. ”

Francine Vanghent,
guide nature du littoral

“

Nous sommes les seuls en France, à avoir réussi à construire avec des industriels, ceci sous l'impulsion du président du Parc naturel de l'époque M. Dominique Dupilet, une réflexion qui nous engage, une action de bonne volonté, où chacun est venu et a accepté d'entrer dans une forme de gouvernance qui n'a rien d'officielle. [...]

Aujourd'hui, nous avons deux pépites. La première, c'est le Grand Site National des 2 Caps et la deuxième, c'est le bassin carrien. Deux pépites qu'il a fallu faire cohabiter, coexister, sur un même territoire, sur une même Communauté de Communes.

Les projets comme celui-ci nécessitent que l'on s'engage sur le long terme. Nous n'avons pas du jour au lendemain des résultats et des accords et, pour y arriver, il est primordial d'avoir un respect et une confiance absolue entre tous les interlocuteurs.

”

Martial Herbert, président du comité de suivi du plan de paysage



Les communes de Caffiers, Ferques, Fiennes, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Marquise, Réty, Rinxent.

